CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 18 mars 2019 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant le Code de la fonction publique wallonne en ce qui concerne les missions critiques', a été rayée du rôle le 17 avril 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BFETPAFEH-GFGIGSQ‡